

**Décision n° 2021/12-01
relative à l'accréditation de
l'École supérieure du soudage et de ses applications
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	École supérieure du soudage et de ses applications
Sigle :	ESSA Yutz
Type :	Privé
Académie :	Nancy - Metz
Site(s) de l'école :	Yutz

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2016/07-02, n°2010/04-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur spécialisé diplômé de l'École supérieure du soudage et de ses applications, en formation initiale sous statut d'étudiant

Catégorie NV (Nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur spécialisé diplômé de l'École supérieure du soudage et de ses applications, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec le CFA Institut de soudure

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure du soudage et de ses applications ;
- Vu le rapport établi par Bernard PINEAUX (membre de la CTI et rapporteur principal), Olivier AMMANN (membre de la CTI et co-rapporteur), Nadine LECLAIR (experte auprès de la CTI), Rui DE BRITO (expert international auprès de la CTI), Hadrien BRUHIER (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 décembre 2021 ;
- Entendus Monsieur Abdelkrim CHEHAIBOU, Directeur général de l'Institut de Soudure et Directeur Recherche Expertise du Groupe Institut de Soudure, Monsieur Philippe ROGUIN, Directeur de l'ESSA et de l'EAPS (Ecole d'adaptation aux professions du soudage) ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé diplômé de l'École supérieure du soudage et de ses applications	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2027-2028	maximale

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé diplômé de l'École supérieure du soudage et de ses applications	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2025-2026	restreinte

L'école établira **un rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2024**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Renforcer la stratégie de l'école en intégrant les enjeux de la filière ;
- Structurer et piloter une démarche d'amélioration continue formalisée en s'appuyant notamment sur la certification ISO 9001 de l'Institut de soudure ;
- Renforcer les ressources humaines, pédagogiques et administratives, pour piloter la FISA ;
- Améliorer la description de la fiche RNCP (blocs de compétences) ;
- Améliorer le suivi de carrière des diplômés ;
- Donner aux étudiants leur place dans les instances.

Pour la FISE et la FISA

- Détailler davantage les syllabus des enseignements, conformément aux attendus décrits dans le référentiel R&O 2022.

Pour la FISA

- Consolider le projet pédagogique de l'apprentissage (intégration des retours d'expériences, modalités d'évaluation, ...).

Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur spécialisé diplômé de l'École supérieure du soudage et de ses applications	2022	2027-2028

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 décembre 2021

En présence des membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUULT-DUC, Jean-Yves KOCH, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Alain MORETTO, Francine PIERRE, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bernard PINEAUX, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Patricia SOURLIER et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 18 janvier 2021

Le rapporteur principal,
Bernard PINEAUX



Le greffe



La présidente
Elisabeth CRÉPON

